



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

À la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest, tenue en mode visioconférence, le 16 février 2022 à 15h00, à laquelle sont présents :

Luc Tremblay	Amherst
Pascale Blais	Arundel
André Ste-Marie,	Brébeuf
Richard Pépin	Montcalm

Formant quorum sous la présidence de M. André Ste-Marie.

Le quorum étant constaté, M. le président souhaite la bienvenue aux membres, et déclare la séance ouverte.

Le secrétaire-trésorier Bernard Davidson participe également à la séance.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance.
2. Résolution ayant pour objet de nommer une secrétaire-trésorière adjointe.
3. Résolution autorisant la secrétaire-trésorière adjointe à signer les chèques et autres documents de la régie.
4. Audit financier 2021. Résolution autorisant la transmission de documents et informations financières à Amyot Gélinas.
5. Renouvellement du mandat à Amyot Gélinas pour recouvrement des taxes.
6. Résolution pour majorer la marge de crédit de la régie.
7. Levée de la séance.



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

1. RÉSOLUTION 13 -02-2022 -ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil d'administration de la régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest siège ce 16 février 2022 par voie de visioconférence.

Chacune des personnes participant à la séance extraordinaire s'est identifiée individuellement;

Assiste également à la séance par visioconférence M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier/coordonnateur pour la régie;

CONSIDÉRANT les nombreux décrets adoptés par le gouvernement du Québec en raison de la Covid-19, dont le dernier décret maintenant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil d'administration et des officiers de la régie, que la présente séance soit tenue à huis clos, et que les membres du conseil et officiers soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer, et voter lors de cette séance par visioconférence;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration un avis de convocation à cette séance extraordinaire par courriel avec preuve d'envoi, accompagné d'un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que cette séance est enregistrée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE l'ordre du jour soit adoptée tel que présenté, et que conseil de la régie accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, en mode visioconférence, et que celle-ci soit enregistrée, également que les membres du conseil et les officiers de la régie puissent y participer et voter par visioconférence.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest**

**2. RÉSOLUTION 14-02-2022 –NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Pascale Blais

QUE Madame Annie Bellefleur, directrice générale adjointe de la municipalité de Brébeuf, soit nommée secrétaire-trésorière adjointe de la régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest, en remplacement de Madame France Bellefleur, et que Madame Annie Bellefleur soit autorisée à signer les chèques, tous documents bancaires ainsi que tous documents nécessaires au bon fonctionnement de la régie.

Adoptée à l'unanimité

**3. RÉSOLUTION 15-02-2022 – AUTORISANT LA SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE ADJOINTE & ISABELLE LABELLE
FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE**

ILEST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE Madame Annie Bellefleur, secrétaire-trésorière adjointe et madame Isabelle Labelle, assistante de madame Bellefleur, soient autorisées à accéder aux dossiers de la régie, et à effectuer toute opération nécessaire au bon fonctionnement de la régie auprès des organismes suivants :

- Assurances collectives Desjardins;
- Employeur D;
- Accès au compte bancaire et transactions et prélèvements;
- Clic sécur;
- Taxes, redevances et autres dossiers du Gouvernement du Québec et du Canada;
- Banque HSBC;
- CNESST ;
- Autres organismes gouvernementaux faisant affaires avec la régie.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest**

**4. RÉOLUTION 16-02-2022 – AUDIT FINANCIER 2021 –
TRANSMISSION DE DOCUMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Richard Pépin

QUE Madame Annie Bellefleur, secrétaire-trésorière adjointe et Madame Isabelle Labelle adjointe, soient autorisées à transmettre aux auditeurs Amyot Gélinas, tous documents et informations nécessaires à la préparation de l'audit et du rapport financier 2021.

Adoptée à l'unanimité

**5. RÉOLUTION 17-02-2022 – RENOUELEMENT DU MANDAT
À AMYOT GÉLINAS POUR RECOUVREMENT DES TAXES (TPS
&TVQ)**

CONSIDÉRANT QUE la régie a antérieurement demandée à Amyot Gélinas de valider l'état des taxes sur les produits et services et la taxe de vente du Québec, entre autres pour le remboursement de celles-ci;

CONSIDÉRANT qu'il est important de régulariser la situation dans le meilleur délai;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

DE renouveler le mandat à Madame Lise Guay, de Amyot Gélinas, relativement au recouvrement de la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec au bénéfice de la régie.

Adoptée à l'unanimité

**6. RÉOLUTION 18 -02-2022 – AYANT POUR OBJET DE MAJORER
LA MARGE DE CRÉDIT**

CONSIDÉRANT QUE la régie dispose actuellement d'une marge de crédit d'un maximum de 100,000.\$;



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

CONSIDÉRANT QUE le budget d'opération pour l'exercice financier de 2022 incluant les montants provenant de la municipalité de Boileau s'élève à 630, 661\$;

CONSIDÉRANT QUE la régie peut majorer sa marge de crédit jusqu'à un taux de 25% de son chiffre d'opérations;

IL EST PROPOSÉ Par Madame Pascale Blais

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Desjardins affaires, pour majorer la marge de crédit de la régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest pour un montant équivalent à 25% des quotes-parts des municipalités de la régie incluant la quote-part à recevoir de la municipalité de Boileau;

ÉGALEMENT que le président Monsieur André Ste-Marie et le secrétaire-trésorier Bernard Davidson soient autorisés à signer auprès de Desjardins affaires, tout document nécessaire à cette majoration.

Adoptée à l'unanimité

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE L'ordre du jour est épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE la séance soit levée. Il est 15h30.

Adoptée à l'unanimité

Je, M. André Ste-Marie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.

Président

Secrétaire-trésorier



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest**